

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 8 DU 21 JUILLET 2010

**Présents : 11**

**Excusés : 4**

**Pas d'auditeur**

1. Assainissement : Le travail avec GINGER se heurte à des difficultés d'identification des réseaux. Un travail sur les lieux et avec des anciens élus pour faire l'inventaire de l'existant est programmé pour être efficace. La mesure d'étiage (eau en été) sur le cours d'eau de la Thoranche pourra être réalisée en août et la police de l'eau pourra faire le rapport des prescriptions techniques de la future STEP.  
Cas d'un particulier qui doit bénéficier d'une extension de collecteur pour se raccorder à l'assainissement. La commune fera le nécessaire et lance une consultation pour ces travaux.
2. Les biens à vendre portés en publications ont intéressé trois candidats. Les motivations sont examinées et le conseil se prononce au profit des personnes dont un bien est mitoyen aux biens à céder. Les domaines n'ont pas pu répondre sur la valeur, le prix sera fixé lors de la prochaine séance. Dans le cas du particulier impliqué à l'acquisition de la parcelle de la Bourrie, les frais d'arpentage et d'acquisition et le raccordement aux réseaux font l'objet d'une PVR spécifique.  
Par contre, la valeur des terrains de la Grand-Croix classés en zone UI est connue et, à la demande du notaire chargé d'une succession, la commune va faire connaître sa position. Les terrains supportant l'emprise des extensions de l'usine doivent être achetés pour ne pas créer de préjudice à la succession THOLLET.
3. Examen d'une demande du directeur de SALVA TERRA pour une implication financière pour le parc médiéval. Cet organisme bénéficie des mesures d'aide de la Cte de Communes qui a la compétence économique et de loisirs. Le projet présenté pourrait bénéficier aussi des fonds du FEDER et du Conseil Général. La commune ne peut intervenir que pour des moyens de promotions du parc.
4. Demande d'exonération de la TLE (Taxe Locale d'Equipement) par Maison et Patrimoine : L'organisme porteur du projet n'est pas un organisme à vocation social et il fait une vente de deux maisons à l'OPAC. Il ne peut être dégrevé.
5. Crédits pédagogiques supplémentaires pour participation pour achat de livres et participation fournitures scolaires : 5 € par élève du primaire sont accordés pour la prochaine rentrée.
6. Taux d'aide du département notifié à 60 % au lieu de 50 % : Les critères retenus pour le calcul du taux d'aide portent sur la précarité des ménages évaluée par les services fiscaux, sur le nombre de personnes âgées, sur le taux de chômage qui a beaucoup augmenté et sur le pourcentage de familles monoparentales qui vivent à Haute-Rivoire.
7. Programmation voirie 2011 pour les travaux de la Communauté de Chamousset : Le bilan est à faire pour le 3 septembre. La commission doit se réunir et doit connaître les lieux d'intervention de la SDEI qui doit procéder à l'élimination des branchements en plomb. Ce travail doit être fini avant de lancer des travaux de réparation ou réfection de voirie. L'objectif de 2011 est d'agir sur des voiries de grande longueur.  
La DDT doit aider à la mise à jour de la signalétique dans le bourg.  
La programmation de travaux au SYDER pour 2011 doit être finie pour le 17 septembre.

8. L'EHPAD(Maison de Retraite) rencontre des difficultés avec l'obtention de l'accord de la commission de sécurité du SDIS qui a émis, avec le responsable de la DDT un avis défavorable. Les proscriptions portées au permis de construire et validées par le SDIS n'ont pas été respectées dans le cahier des charges de la construction. Il doit être procédé à des modifications pour obtenir les avis favorables et pour que le maire, au titre de son pouvoir de police, puisse accorder l'ouverture de l'établissement.
9. Application de l'IAT à la filière des services techniques : Le principe de la rémunération d'une responsabilité technique ou administrative doit être établi sur des critères précis. Il convient d'élaborer une grille applicable pour la rentrée de septembre.
10. Parc aux biches et notification du rapport de vérification des équipements de loisirs : Le rapport de vérification révèle l'absence de plaques d'identifications des structures de jeux. Il faut veiller à la qualité de l'encrage de la grosse structure, le portique devra être changé par précaution. La clôture entre le parc et une propriété voisine est à changer. En 2011, le mini golf pourrait être remis en état avec la dernière phase des travaux.
11. Organisation du secrétariat en période estivale : Un nouveau départ de personnel oblige à quelques adaptations. En septembre, une personne en contrat aidé sera recrutée pour faire face à la charge de travail.
12. Bilan de mouvements sur les logements sociaux : Très peu de mouvement cette année.
13. Courriers divers :
  - \* Les particuliers constatent, tout comme les élus, que les comportements se dégradent dans l'usage des points de collecte des ordures ménagères.
  - \* Le nouvel adjudant chef, M. Philippe LEHERICHER qui remplace M Bernard THIRIAT, vient de Bretagne et prend son poste le 14 août 2010.
  - \* Demande d'un producteur de cinéma de tourner une séquence de film dans le musée du clocher le 13 ou 14 août. Pas d'opposition. Le président des "Amis de Haute-Rivoire" est prévenu.
14. Compte-rendu délégation urbanisme.
15. Bilan des commissions : Il a été évoqué, avec la vogue qui s'est bien passée, les problèmes à la maison des jeunes. Il reste un grillage à poser, il convient de voir comment mobiliser des énergies pour finaliser l'action entreprise précédemment.

Fin de séance à 23 H 30.

Le Maire :

Gilbert COURTINE